



CC Buèch-Dévoluy (Siren : 200067445)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Veynes
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	21/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Marie BERNARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison des Communes
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05400 VEYNES
Téléphone	04 92 58 02 42
Fax	04 92 58 19 71
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	9 636
-----------------------------	-------

Densité moyenne 13,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Aspremont (210500088)	354
05	Aspres-sur-Buèch (210500104)	843
05	Chabestan (210500286)	137
05	Châteauneuf-d'Oze (210500351)	31
05	Dévoluy (200033694)	1 022
05	Furmeyer (210500609)	160
05	La Beaume (210500195)	159
05	La Faurie (210500559)	326
05	La Haute-Beaume (210500666)	9
05	La Roche-des-Arnauds (210501235)	1 552
05	Le Saix (210501581)	104
05	Manteyer (210500757)	433
05	Montbrand (210500807)	64
05	Montmaur (210500872)	536
05	Oze (210500997)	108
05	Rabou (210501128)	80
05	Saint-Auban-d'Oze (210501318)	89
05	Saint-Julien-en-Beauchêne (210501466)	125
05	Saint-Pierre-d'Argençon (210501540)	162
05	Veynes (210501797)	3 342

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Schéma directeur de l'eau potable</i>
- Assainissement non collectif <i>Etude, animation et gestion du service pour le contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC).</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Etudes, organisation et gestion de dispositifs de collecte des déchets ménagers et assimilés, en cohérence avec le plan départemental de gestion des déchets. Aménagements et gestion de la déchetterie et des points relais.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Etude et animation du Contrat Rivière du Buèch et de ses affluents. Etude, gestion et animation de programmes de réseaux de sentiers de randonnée qui relient les communes de la communauté (à l'exclusion des chemins GR).</i>
Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Fourrière animale : conduite de la maîtrise d'ouvrage de la construction/modernisation d'une fourrière à Veynes, puis sa gestion dans le cadre d'un partenariat identifié ; celui-ci sera formalisé par une convention de coopération a minima. La gestion du service pourra être confiée à un tiers.

- Action sociale

Etudes en vue de la création d'activités sociales d'intérêt intercommunal ; si la communauté ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte. Possibilité de participer aux actions et/ou services en direction des jeunes, des personnes âgées ou en difficulté (ex : ADMR, portage des repas, centre social...) parallèlement aux autres collectivités. Petite enfance : construction, aménagement et gestion des équipements (crèche, halte garderie multiaccueil, microcrèche, réseau assistantes maternelles sur le territoire communautaire).

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, ou aéroportuaire, les politiques locales d'urbanisme et soutien aux activités commerciales. La Communauté de Communes est le maître d'ouvrage de l'opération

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Aménagement et gestion de l'Ecomusée du Cheminot veynois. Construction, aménagement, gestion des équipements : crèche, halte garderie multiaccueil, microcrèche, réseau assistantes maternelles sur le territoire communautaire. - Etude stratégique sur les équipements sportifs du territoire de la CCBD en vue de définir des orientations de développement.

- Activités péri-scolaires

Etudes en vue de la création d'activités éducatives d'intérêt communal (si la communauté ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte)

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Reprise des activités du centre social rural par le CIAS du Haut-Buëch

- Activités culturelles ou socioculturelles

Développement de l'enseignement musical sur le territoire intercommunal : adhésion au syndicat mixte de l'école de musique des Pays du Buëch (SMEMPAB). Etudes en vue de la création d'activités culturelles d'intérêt intercommunal. Les manifestations culturelles pourront être soutenues par la communauté de communes dans la mesure où elles intéressent au moins la moitié des communes du territoire de la communauté et concernent la réalisation d'un évènement culturel majeur concernant tout le territoire intercommunal, à l'exclusion des manifestations organisées par les comités locaux. Adhésion à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle "Science et tourisme, air et lumière, le Chevalet".

- Activités sportives

Etudes en vue de la création d'activités sportives d'intérêt communal (si la communauté de commune ne s'engageait pas, la commune concernée pourra conduire le projet pour son propre compte). Les manifestations sportives pourront être soutenues par la communauté de communes dans la mesure où elles intéressent au moins la moitié des communes du territoire de la communauté et concernent la réalisation d'un évènement sportif majeur concernant tout le territoire intercommunal, à l'exclusion des manifestations organisées par les comités locaux.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Elaboration, approbation de la Charte de développement des procédures contractuelles, adhésion à la structure de gestion du Pays Gapençais.

- Etudes et programmation <i>Etude, gestion et animation de programmes et procédures d'aménagement dans le cadre du Pays Gapençais.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Aménagement et entretien dans le cadre de programmes globaux de la voirie rurale.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Etudes, gestion et animation de programmes de développement touristique d'intérêt intercommunal.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>Gestion de transports (hors ramassage scolaire) à vocation sociale. Soutien aux associations culturelles à vocation intercommunale, ayant pour objet la diffusion et l'organisation de spectacles vivants, d'expositions, de conférences et la gestion des antennes cantonales de l'écomusée des Pays du Buëch. Gestion du pont bascule.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en oeuvre d'une opération programmée de l'habitat (OPAH), sur le territoire communautaire et pour la durée de l'opération.</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Gestion du Centre de Secours et d'Incendie jusqu'au transfert complet au Département.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Etudes, gestion et animation de programmes relatifs aux nouvelles technologies d'information et de communication innovants.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>A la demande d'une commune adhérente, la communauté de communes pourra conduire une ou des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée et réaliser des prestations de services dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention. La communauté de communes pourra également intervenir comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément au code des marchés publics.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	SM du Parc naturel régional des Baronnies provençales (200059368)	SM ouvert	109 658
05	SM pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire Gapençaise (250501343)	SM fermé	81 198
05	SM intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA) (250501210)	SM fermé	48 817

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)